Bannir les sacs de plastique sur le territoire de la Ville de Montréal : une question de leadership
Par Thierry Archambault-Laliberté Citoyen de Montréal et professionnel en environnement – gestion des matières résiduelles
Mémoire
Remis à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs de la Ville de Montréal
Dans le cadre de la consultation publique sur « Les enjeux et les impacts du bannissement des sacs de plastique à usage unique »

## Mesdames, messieurs,

En novembre 2014, l'administration Coderre a annoncé son intention d'interdire les sacs de plastique à usage unique sur le territoire sous sa juridiction. Un avis juridique a par la suite confirmé la compétence de la Ville de Montréal à l'effet de statuer sur la distribution des sacs de plastique dans les commerces, lui conférant la légitimité de prendre position et de statuer sur la mécanique d'un bannissement potentiel. Au début du mois de mars 2015, un mandat de consultation sur les enjeux du bannissement de ces sacs était donc confié à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. À titre de citoyen concerné et de professionnel en environnement, je désire non seulement applaudir la sortie du Maire de Montréal et la tenue d'une consultation, mais également souligner l'importance pour une ville cosmopolite et internationale de se positionner clairement en faveur d'un développement durable, prenant en compte une économie verte respectant la hiérarchie des 3RV-E. La Ville de Montréal a l'occasion de se positionner en leader en mettant de l'avant le premier de ces trois R, soit la *Réduction à la source*, et, pourquoi pas, de le faire précéder d'un 4<sup>e</sup> R en *Repensant* le système qui prévaut. Il s'agit aussi d'une opportunité en or de démontrer au Québec, au Canada et au monde entier qu'une grande ville n'est pas condamnée au statisme, qu'elle peut au contraire initier le changement.

La Commission entendra en consultation des avis tranchés sur la question, allant de l'industrie du plastique qui craint un impact sur l'emploi et les affaires, aux groupes militant en faveur d'une réduction à la source, en passant par les citoyens utilisant ces sacs pour leurs ordures domestiques et les commerces qui redoutent les conséquences sur leurs activités. Force sera de constater la mission ardue que représente l'atteinte d'un consensus, voire même d'une partielle acceptabilité sociale et économique. Un principe sûr demeure, soit l'existence d'une hiérarchie d'actions à privilégier reconnue mondialement: la hiérarchie des 3RV-E, privilégiant la réduction à la source avant le recyclage.

Je ne m'étendrai pas sur la pertinence ou l'applicabilité d'un bannissement, le rapport élaboré par *Chamard, stratégies environnementales* étant suffisamment éloquent à cet effet, ni sur l'impact sur l'environnement des différents types de sacs alternatifs. Les enjeux environnementaux associés à la production des sacs de plastique, un produit pétrolier, et à l'impact de leur abandon sur les écosystèmes sont désormais largement connus. Je veux toutefois rappeler l'adage populaire, et le marteler puisqu'un changement de paradigme s'impose, selon lequel le « déchet qui pollue le moins (et par extension coûte le moins à produire et est le plus facile à gérer) est

celui qu'on ne produit pas ». En distribuant systématiquement des sacs à emplette en plastique, une habitude s'est créée auprès des consommateurs, celle de l'accepter, ou de devoir justifier son refus. Une part importante des consommateurs se trouve à ce point déconnectée du cycle de vie des produits qu'on considère normal le recours à des produits devenant obsolètes pratiquement dès qu'ils sont touchés. Il est d'ailleurs généralement admis que le sac typique en polyéthylène a une durée d'utilisation moyenne de vingt à trente minutes. Refusant un sac au moment d'une transaction, combien de fois ai-je observé une franche incompréhension dans les yeux de l'employé? Une étrange situation, considérant l'apparition récente, quelques décennies au plus, du sac de plastique dans le paysage. Pourtant, le Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes avait pavé la voie en 2008 et préparé le consommateur à un changement de cap. L'exemple de la SAQ, qui a carrément retiré les sacs de plastique de ses succursales et ne fait pourtant pas face à l'opprobre générale, en est probant. L'édition 2014 du Baromètre de la consommation responsable au Québec (OCR<sup>1</sup>, 2014) démontre que les Québécois sont prêts à adopter des pratiques de consommation différentes, notant que « certaines pratiques, dont le recyclage et l'utilisation de sacs d'épicerie réutilisables, sont répandues dans l'ensemble de la population. » Les sacs d'épicerie réutilisables, mentionne-t-on, constitueraient d'ailleurs le « produit responsable » le plus acheté par les consommateurs québécois parmi une liste de 50 produits. Le rapport de l'OCR témoigne aussi d'une autre réalité, préoccupante celle-là, soit le scepticisme grandissant de la population envers les acteurs du développement durable. Il faut donc maintenant aller plus loin qu'une approche volontaire en accompagnant ce changement de comportement, en l'initiant auprès d'une nouvelle frange de la population et en positionnant publiquement les entreprises et l'administration publique en faveur d'une gestion responsable des ressources.

Un nombre grandissant d'états américains et de pays d'Europe font preuve d'aplomb et imposent un bannissement des sacs de plastique ou la tarification de leur usage. Ailleurs, d'autres matières font également l'objet d'un bannissement, comme le polystyrène, ou les matières organiques putrescibles, dont le bannissement de l'enfouissement est prévu au Québec en 2020. De façon générale, la mise en marché de produits dont les composantes, en fin de vie, ont des débouchés rares, coûteux ou inexistants devrait être remise en question. Il s'agit à la fois de responsabiliser les producteurs et les consommateurs à l'impact de leurs décisions et d'être en cohérence avec les objectifs dont s'est doté le Québec dans sa *Politique de gestion des matières résiduelles*, notamment le respect de la hiérarchie des 3RV-E et la prévention et la réduction de la production de matières résiduelles. Rappelons également que la première orientation du projet de *Plan* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Observatoire de la Consommation Responsable

métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal

vise le renforcement de l'adhésion aux principes des 3RV-E, notamment en favorisant « toute

initiative de réduction des emballages et des sacs ainsi que toute autre pratique susceptible

d'éviter la production de matières résiduelles ou l'utilisation non optimale des ressources » (Projet

de PMGMR, 2015). Au terme du processus de bonification du PMGMR, Montréal devra développer

et adopter un *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* arrimé aux objectifs cernés par

la Communauté. Cohérence.

La Ville de Montréal se trouve à un moment charnière et doit décider où elle se situe dans la

mouvance mondiale en faveur d'une économie verte, circulaire et créative. Il s'agit aussi de

s'inspirer et d'inspirer soi-même les meilleures pratiques en ouvrant des voies que la population

et les entreprises devront emprunter. J'espère profondément que Montréal fera le pari de

l'audace et saura inspirer l'ensemble du Québec en initiant une aire de cohérence et de

leadership sur les questions environnementales.

J'apprécie l'opportunité donnée à la population et aux acteurs de Montréal de présenter ses

commentaires et recommandations devant la Commission sur l'eau, l'environnement, le

développement durable et les grands parcs. Je souhaite ardemment qu'aucun recul ne soit

envisagé et que la Ville maintienne sa position sur le bannissement de l'utilisation des sacs de

plastique.

Cordialement,

Thierry Archambault-Laliberté

Citoyen de Montréal et professionnel en environnement – gestion des matières résiduelles

3